



LA LETTRE

Le magazine d'information du SICTOM Sud-Allier

N° 19 >> Décembre 2022

NOUVEAU !

COMPOSTEURS GRATUITS

Le tri des biodéchets devient obligatoire

REGLEMENT DE COLLECTE

Obligation de respecter le règlement sinon
votre poubelle ne sera pas collectée

BADGES DECHETERIES

Obligation de posséder son badge
pour accéder en déchèterie

INFOS page 5

INFOS page 7

INFOS page 8

Suivez-nous



www.sictomsudallier.fr



Panneau
Pocket

Chers usagers,

Quand on évoque le tri, j'ai l'habitude de dire qu'on en est au «milieu du gué».

Notre dernière caractérisation, réalisée par les services du SICTOM, démontre que plus de la moitié des déchets ménagers et assimilés incinérés n'ont rien à faire dans la poubelle résiduelle.

L'économie générée, si le tri était parfaitement réalisé, s'élève à environ 1 600 000€ par an. Cette économie permettrait d'avaloir une partie non négligeable de la hausse des prix à laquelle doit faire face le syndicat.

Les consignes de tri vont donc être renforcées, comme j'ai pu le rappeler dans les 9 réunions territoriales effectuées cet automne : Jenzat, Bellenaves, Mayet de Montagne, Le Donjon, Le Montet, Le Breuil, Bransat, Montaigu le Blin et Charmeil.

Ces échanges directs avec les conseillers municipaux ont permis d'évoquer aussi la modernisation de l'usine qui aura lieu d'ici la fin de la Délégation de Service Public, à savoir 31/12/2027. Une étude sera lancée vraisemblablement avec l'ensemble de nos collègues du département dès janvier. L'idée est d'arrêter un scénario pour connaître la capacité de traitement de l'usine en fonction des réductions des déchets résiduels imposées par le législateur. L'enjeu de la valorisation énergétique sera déterminant pour arrêter le projet.

Je vous laisse découvrir plus en détail ces différents points dans cette nouvelle Lettre.

André BIDAUD,
Président SICTOM Sud-Allier



LA LETTRE Magazine d'information du SICTOM Sud-Allier

Directeur de publication : André BIDAUD, Président

Conception, rédaction : SICTOM Sud-Allier

Visuels, photos : SICTOM Sud-Allier - Recyclerie Cusset

Impression : Imprimerie Champagnac - 5 rue Félix Daguerre
15000 AURILLAC

Tirage : 46 000 exemplaires

Dépôt légal : 2007 - ISSN 1779 - 5257

Imprimé sur papier recyclé



SOMMAIRE

DOSSIER



9-11

ACTUS 3-4

**COMPOSTEURS
GRATUITS** 5-6

**RÈGLEMENT
DE COLLECTE** 7

**BADGES
DÉCHÈTERIES** 8

DOSSIER 9-11

Nos déchets à la loupe

**ENSEMBLE, MOINS
DE DÉCHETS** 12-14

Compostage individuel et partagé

**DÉCOUVERTE
DE NOS MÉTIERS** 15

**COLLECTE ET
TRAITEMENT** 16-17

Avenir de l'UVE

NOS DÉCHÈTERIES 18

**COMPOSITION DU KIT
COMPOSTAGE** 19

LA LETTRE n° 19 - Décembre 2022

Magazine annuel d'information
SICTOM Sud-Allier

10 rue des Bouillots 03500 BAYET
04.70.45.51.67

contact@sictom-sud-allier.fr
www.sictomsudallier.fr



S'INFORMER

L'information du SICTOM Sud-Allier vient directement à vous !

Outils numériques et supports papiers cohabitent pour conserver le contact avec l'ensemble des usagers.

Pratiques et ludiques, les connaissez-vous ?

PANNEAUPOCKET : L'INFO EN TEMPS RÉEL



Toutes nos alertes et infos pratiques (report de collecte, changement d'horaires des déchèteries, organisation d'un événement local...) vous parviennent **instantanément** par une **notification** sur votre smartphone ou votre tablette.

Une application **gratuite**, **garantie sans publicité**. Il vous suffit de quelques secondes pour la télécharger et mettre le SICTOM Sud-Allier en favori.

UN NOUVEAU SITE INTERNET : PRATIQUE & INTUITIF

Notre site Internet a récemment fait peau neuve pour être davantage au service de l'utilisateur.

Dès la page d'accueil, chacun peut accéder aux jours de collecte, pour les ordures ménagères et les bacs jaunes, selon sa commune et sa rue. Les déchèteries, colonnes à verre et bornes textiles sont également répertoriées sur une carte afin de vous rendre le geste de tri plus facile.

Vous pouvez aussi effectuer diverses démarches directement en ligne : demande de bac jaune, réservation de composteur, signalement d'un bac cassé... Un formulaire de contact permet de poser toutes vos questions qui sont ensuite dirigées vers les services concernés.

Enfin, sur ce site, vous trouverez toutes les informations pratiques liées à l'organisation du SICTOM, à la collecte et au traitement des déchets ainsi que des gestes de réduction des déchets.

RDV dès maintenant sur : www.sictomsudallier.fr

JOINDRE LE SICTOM



Pour contacter les services administratifs du SICTOM :

Tél. : 04.70.45.51.67
N° vert : 0 800 831 628
Courriel : contact@sictom-sud-allier.fr

UNE PAGE FACEBOOK POUR L'ACTU DU QUOTIDIEN

Pour être au courant des actions du SICTOM, mais aussi découvrir la vie de la collectivité et en savoir plus sur nos déchets, abonnez-vous à notre page Facebook.

Vous pourrez ainsi échanger directement avec nous, commenter et partager nos publications. A bientôt !



CHIFFRES CLÉS 2021



Ordures ménagères et assimilés

Une légère baisse, 0,3%, par rapport à l'année précédente. **Depuis 2011, notre production d'ordures ménagères a diminué de 16% !** Un chiffre encourageant que nous pouvons toutefois améliorer en généralisant les gestes de réduction et de tri.



Emballages, papiers et verre

Une progression de 8,8% pour les emballages-papiers et une stabilisation pour le verre par rapport à 2020. **Depuis 2011, le tri a fortement augmenté : +39% !** Simplification des consignes, dotation de bacs jaunes, densification des colonnes à verre... et motivation des usagers : bravo !



Déchèteries

Une forte augmentation de 24% par rapport à 2020. **Depuis 2011, les déchets déposés en déchèteries ont progressé de 26%.** Les flux se multiplient et permettent d'améliorer la valorisation des déchets mais veillons à valoriser nos déchets verts à domicile et à réutiliser certains objets !



Depuis plusieurs années, nous constatons des tendances positives sur l'évolution des déchets collectés avec une diminution des ordures ménagères et une belle progression des emballages, papiers et du verre. Toutefois, les apports en déchèteries explosent en 2021... Il nous faudra, tous ensemble, oeuvrer pour réduire également ces déchets spécifiques. Le SICTOM a d'ores et déjà lancé plusieurs actions qui doivent nous permettre d'atteindre cet objectif : prêt de broyeurs dans les communes, généralisation de l'espace réemploi en déchèterie, sensibilisation à la réparation...

LE SICTOM À LA RENCONTRE DES ÉLUS



L'exécutif du SICTOM a souhaité se rendre à la rencontre des élus grâce à 9 réunions organisées sur l'ensemble de son territoire syndical.

Actualités, projets en cours et à venir... étaient au programme de ces moments d'échanges. L'occasion également de rester à l'écoute des collectivités locales pour répondre à toutes les interrogations, adapter et améliorer nos services.

André BIDAUD, président du SICTOM, a profité de ces réunions pour présenter le Directeur Général des Services, François DARD, en poste depuis janvier 2022.





Nouveau

OBLIGATION DE SÉPARER LES BIODÉCHETS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Commandez votre kit compostage*

*J'adopte un composteur
domestique*

* Composteur 300L ou 600L + bioseau + aérateur - SELON STOCK

QUI ?

Chaque foyer résidant sur l'une des 149 communes adhérentes au SICTOM Sud-Allier pourra bénéficier de cette offre.

QUOI ?

L'offre concerne un kit par foyer : un composteur en bois de 300 ou 600 litres + un aérateur + un bioseau. Selon les stocks à disposition, il se peut que vous n'ayez pas le choix du modèle de composteur.

QUAND ?

Une distribution des kits sera organisée à BAYET de janvier à avril 2023, selon le calendrier établi p.6, puis à partir de mai sur d'autres lieux.

OÙ ?

Les kits compostage seront à retirer, dans un premier temps, de janvier à avril, au SICTOM, 10 rue des Bouillots à BAYET.

COMMENT ?

Pour bénéficier de cette offre, il vous suffit de **réserver votre date et créneau** directement **en ligne sur notre site : www.sictomsudallier.fr**

Vous choisissez la date ainsi que le créneau (voir p.19).

Renseignements au
0 800 831 628 ou
par courriel :
contact@sictom-sud-allier.fr



POURQUOI ?

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire -dite loi anti-gaspillage- la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités, ménages, professionnels, ...). Pour y parvenir, le SICTOM va mettre à disposition de ses usagers des moyens complémentaires, adaptés au contexte territorial. Composter ses bio-déchets, c'est réduire d'environ 14% le volume de ses ordures ménagères.

C'est aussi valoriser ses bio-déchets en compost utile au jardin mais aussi pour les plantes intérieures.

Enfin, composter c'est aussi participer à l'optimisation des coûts de gestion de nos déchets. RDV p. 12 !

CALENDRIER DISTRIBUTION KIT COMPOSTAGE



SICTOM Sud-Allier
10 rue des Bouillots
03500 BAYET
Porte E



Du 11 janvier
au 5 avril 2023



*Une seconde campagne de distribution,
organisée sur l'ensemble du territoire,
sera programmée à partir de mai 2023.*

*Une Lettre Info spéciale sera envoyée courant
avril avec les lieux et dates de distribution.*

DATES	CRENEAUX
Mercredi 11 janvier	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Vendredi 20 janvier	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Mercredi 25 janvier	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Vendredi 3 février	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Mercredi 8 février	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Vendredi 17 février	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Mercredi 22 février	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15

DATES	CRENEAUX
Vendredi 3 mars	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Mercredi 8 mars	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Vendredi 17 mars	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Mercredi 22 mars	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Vendredi 31 mars	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15
Mercredi 5 avril	9h-10h 10h15-11h15 14h-15h 15h15-16h15

**RESERVATION OBLIGATOIRE DE LA DATE ET DU
CRENEAU EN LIGNE : www.sictomsudallier.fr
Aucune distribution sans réservation préalable**

Nouveau

TOUTE POUBELLE ORDURES MÉNAGÈRES CONTENANT DES EMBALLAGES, DES PAPIERS, DES VÉGÉTAUX OU DU VERRE SERA REFUSÉE



Notre règlement de collecte évolue

Trier sa poubelle pour une valorisation optimale

QUI ?

Chaque foyer, artisan, commerçant, professionnel, établissement, collectivité...présent sur l'une des 149 communes adhérentes au SICTOM Sud-Allier est concerné.

QUOI ?

Le règlement de collecte des ordures ménagères, qui s'applique sur l'ensemble de notre territoire, est renforcé pour inciter à trier davantage et mieux.

QUAND ?

L'application de ce nouveau règlement sera effective à compter de janvier 2023.

COMMENT ? POURQUOI ?



Les poubelles ordures ménagères contenant des déchets verts, des emballages en verre ou des emballages/papiers valorisables seront refusées.

Les agents de collecte sont chargés de vérifier le bon respect de ces consignes avant de ramasser la poubelle.

Suite aux dernières caractérisations réalisées sur le territoire du SICTOM, nous pouvons constater que 54% de la poubelle d'ordures ménagères contient encore de nombreux déchets qui doivent suivre une autre filière de collecte et de traitement.

Ces déchets ne doivent plus être traités par incinération. Plus de 14 000 tonnes annuelles pourraient être ainsi détournées de l'incinération avec une économie annuelle estimée de plus d'1,5 million d'euros...

Renseignements au
0 800 831 628 ou
par courriel :
contact@sictom-sud-allier.fr



Nouveau

SANS BADGE, L'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE NE SERA PLUS AUTORISÉ

Des badges d'accès pour nos déchèteries



*Contrôler, réguler et
assurer un service de qualité*

QUI ?

Chaque usager de l'une des déchèteries équipées du contrôle d'accès est concerné : particulier, professionnel et collectivité.

QUOI ?

Le badge d'accès est délivré gratuitement, sur simple demande pouvant être effectuée par Internet ou courrier.

QUAND ?

Il sera obligatoire de présenter son badge dans les déchèteries équipées à partir de janvier 2023.

OÙ ?

En janvier 2023, ce sont 12 déchèteries qui seront équipées du contrôle d'accès : Bayet, Bellenaves, Chantelle (ces 3 premières nouvellement équipées), Charmeil, Ebreuil, Gannat, Monétay/Allier, St Germain des Fossés, St Prix, St Yorre, Tronget et Varennes/Allier.

A terme, les déchèteries de Le Donjon, Le Mayet de Montagne et St Gérard le Puy seront également concernées.

Renseignements au
0 800 831 628 ou
par courriel :
contact@sictom-sud-allier.fr



POURQUOI ?

Le SICTOM généralise l'accès à ses déchèteries par badges afin de réguler les flux sur les plateformes, connaître l'origine des apports et distinguer les particuliers des professionnels.

C'est aussi pour faire face aux fréquentations importantes de professionnels, déclarés ou non, qui pénètrent dans nos déchèteries en se faisant passer pour des particuliers, que le nombre de passages annuels sera limité à 24 dès janvier 2023. La TEOM doit en effet prioritairement financer la gestion des déchets des particuliers. Pour information, la moyenne des entrées est de 6/an/foyer.

A compter de 2023, l'accès en déchèterie sera limité à 24 passages par an. Une dérogation pourra être établie, sur demande auprès de leur mairie, pour tenir compte des cas particuliers de certains usagers non professionnels.



NOS POUBELLES À LA LOUPE

Les colonnes à verre et à piles, les déchèteries, les bacs jaunes et le compostage sont quelques uns des services mis en place sur notre territoire depuis plusieurs années. Grâce à cela, notre «poubelle noire», dédiée aux déchets résiduels, s'est bien allégée ces dix dernières années.

C'est remarquable, mais que jetons-nous réellement dans cette poubelle ? Pouvons-nous encore l'alléger ? Quelles sont nos marges de progression ?

66 kg d'ordures ménagères en moins entre 2011 et 2021 !

C'est pour répondre à ces questions que les services du SICTOM Sud-Allier ont organisé des campagnes de **caractérisations*** de nos ordures ménagères et de nos bacs jaunes, pendant les étés 2021 et 2022.

L'analyse a porté sur des échantillons prélevés sur des tournées différentes, représentatives de notre territoire.

Nous avons cherché à connaître ce que contiennent précisément ces poubelles pour ensuite définir des pistes d'actions pour réduire et mieux trier nos déchets.

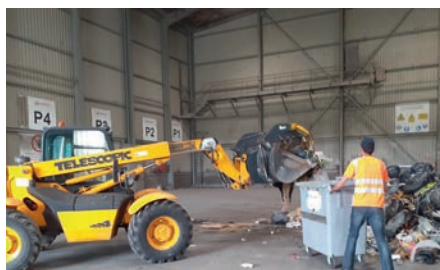
Caractérisation

Il s'agit de l'analyse du contenu des poubelles. Elle est réalisée via la méthode du MODECOM (Mode de Caractérisation des Ordures Ménagères) développée par l'ADEME (Agence de la transition écologique), qui permet de déterminer la composition des déchets collectés sur une aire géographique définie. Les déchets prélevés sont triés en 14 catégories (ex : papiers) et 28 sous-catégories (emballages papiers, journaux magazines revues, imprimés publicitaires...).

DOSSIER



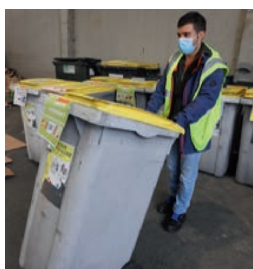
Vidage de la benne sélectionnée sur la plateforme de la fosse de l'UVE



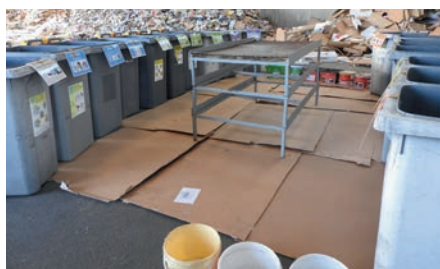
Remplissage d'un bac avec un échantillon des déchets collectés sur la tournée



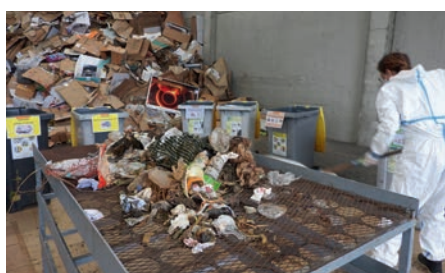
Identification et mise de côté du bac



Préparation de la zone de caractérisation : mise en place d'une table de tri et de 29 contenants pour le tri approfondi de l'échantillon



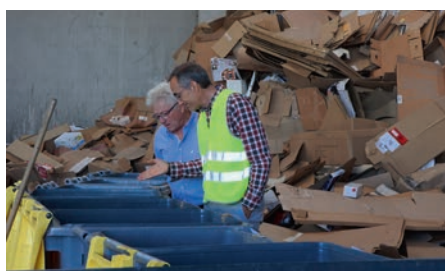
Séparation de l'échantillon en sous-échantillons puis tirage au sort



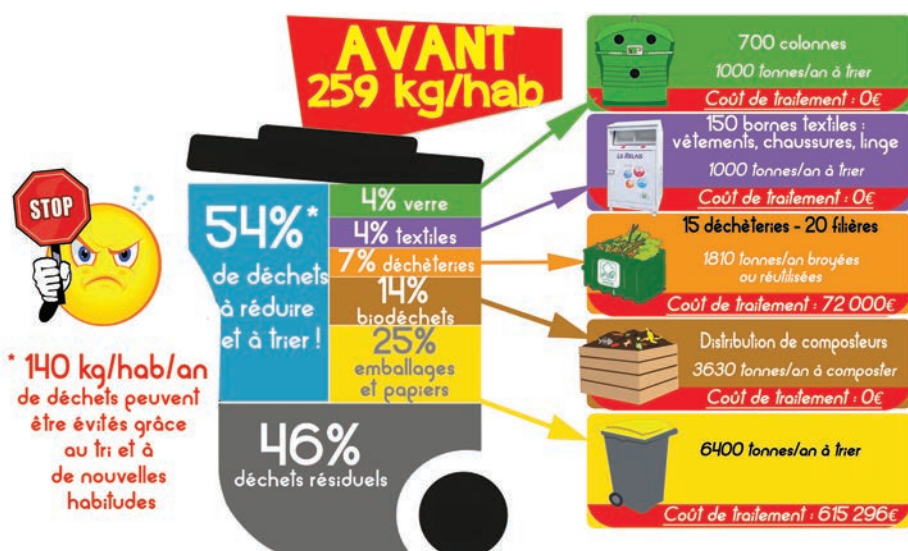
Tri de l'échantillon : les déchets sont déposés sur la table de tri et sont identifiés un à un pour être jetés dans le contenant adéquat



Pesée de chaque contenant pour report sur le tableau de suivi



Photos pour la sensibilisation des usagers



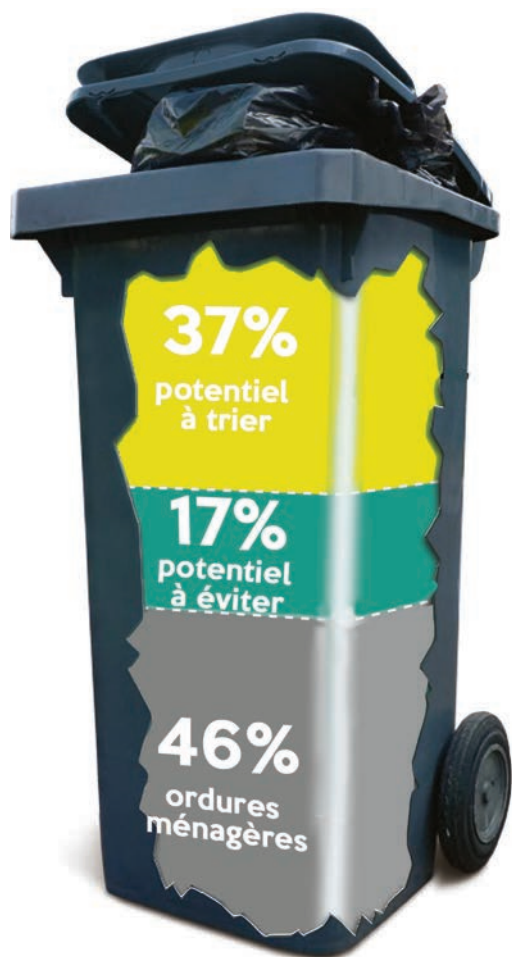
Production de documents de sensibilisation à destination des communes et usagers



Toutes ces campagnes de caractérisations sont réalisées en interne et mobilisent différents services : collecte, ambassadeurs tri et prévention, quai de transfert, communication...

DOSSIER

DES PROGRÈS NÉCESSAIRES



L'objectif des équipes du SICTOM Sud-Allier est de diminuer la part de déchets valorisables encore présente dans notre «poubelle noire», c'est-à-dire 54% aujourd'hui !

REDUIRE

Incitation au compostage des biodéchets et à la valorisation des déchets verts, développement du réemploi et de la réparation, lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, refus des publicités non adressées...



TRIER

Maintien des bonnes performances de tri des emballages, papiers et du verre et amélioration de la qualité, relance du tri des textiles, tri des déchets spécifiques en déchèteries.



14 000 tonnes/an retirées de l'incinération

Déchets résiduels

Si nous orientons correctement les déchets qui n'ont rien à faire dans notre poubelle ordures ménagères, voici ce qu'il devrait rester au final : **textiles sanitaires, objets en plastique ou en verre non recyclables, déchets alimentaires non compostables et déchets divers.**



Déchets d'hygiène



Déchets d'entretien ménager



Petits objets



Restes alimentaires non compostables



**119
kg/hab.**

Après avoir adopté de nouvelles habitudes de consommation et séparé nos déchets, notre poubelle ordures ménagères ne devrait peser que 119 kg/hab./an

ENSEMBLE, MOINS DE DÉCHETS



D'ici 2024, le tri à la source des biodéchets devra, selon la réglementation, être accessible -donc possible- pour tous ! Pour cela, le SICTOM Sud-Allier propose des kits compostage GRATUITS et vous accompagne dans la création de sites de compostage au plus proche de chez vous : une gestion dite « de proximité ».

Un coin de jardin à disposition à la maison : et si vous adoptiez un composteur ? Ou un lombricomposteur pour valoriser les déchets organiques de la cuisine sans avoir besoin d'un extérieur...

Cantines, EHPAD, centres de loisirs... quelques dizaines d'établissements se sont déjà engagés dans le compostage des restes de préparation et/ou de repas.

Enfin, 88% des cimetières présents sur le territoire du SICTOM valorisent les fleurs et plantes fanées en proposant un espace de tri aux visiteurs.

Des dizaines d'acteurs locaux et d'usagers se mobilisent d'ores et déjà afin de valoriser les biodéchets, évitant ainsi des coûts de collecte et de traitement, pourquoi pas vous ? Des solutions existent, suivez-nous !

COMPOSTER À DOMICILE, C'EST POSSIBLE !

Composter ses déchets de cuisine et de jardin permet de diminuer, en moyenne, de **36kg/an/habitant** le poids de sa poubelle. Un acte concret pour réduire ses déchets.

Composteurs ou tas ?

Le compostage en tas se pratique depuis des siècles. L'utilisation d'un composteur présente toutefois certains avantages : esthétique, gain de place. En revanche, il n'est pas très pratique pour gérer les gros volumes.

Où installer son composteur ?

De préférence sur une zone semi-ombragée, à l'abri du vent,

facilement accessible pour s'y rendre toute l'année et où l'eau de pluie ne risque pas de s'accumuler. Le composteur doit être posé sur une surface plane, en contact direct avec la terre ou l'herbe.

Il est important de laisser de la place autour pour pouvoir brasser et récolter le compost facilement.

Quand composter ?

Toute l'année ! Le compostage est toutefois ralenti en hiver : les températures extérieures sont basses et les déchets de jardin moins importants. C'est au printemps et en été que le compostage est le plus actif grâce au travail de la faune du sol.

**+ 4 000
composteurs
vendus par
le SICTOM
depuis 2009.**

Sans compter les usagers compostant en tas, ayant fabriqué leur composteur ou l'ayant acheté en magasin.



Composter à l'intérieur ?

Vous vivez en appartement, ou ne souhaitez pas de composteurs ? Et si vous testiez le lombricompostage ? C'est une technique qui utilise l'activité biologique de vers spécifiques (Eisenia) pour transformer les déchets organiques en compost avec un système de plateaux superposés.

Rassurez-vous, les vers peuvent rester plusieurs semaines sans être nourris : inutile de chercher un mode de garde pour les vacances !

Régulièrement, on récupère le compost et le "lombrithé", à diluer avec de l'eau pour fabriquer un engrais liquide pour les plantes vertes.

BIEN NOURRIR SON COMPOSTEUR

3 RÈGLES D'OR

Le compostage est un savant **mélange** entre déchets humides et déchets «secs». A chaque apport de déchets humides, nous conseillons d'ajouter quelques déchets «secs» et de mélanger en surface.

Le compost doit être **humide mais sans excès**. Si le contenu se dessèche trop, les bactéries et les micro-organismes ne peuvent plus faire leur travail de décomposeurs et le processus de compostage s'arrête.

L'idéal est de mélanger chaque nouvel apport avec le précédent afin d'**aérer** le compost et d'enfouir les déchets. A défaut, un brassage régulier à la fourche, environ une fois tous les 3 mois, est essentiel car les micro organismes ont besoin d'oxygène pour vivre.

3 OUTILS UTILES

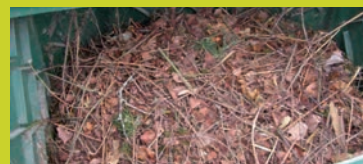


DÉCHETS HUMIDES



Epluchures de fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'oeufs, marc de café, sachets de thé ou tisanes, restes de repas (légumes, féculents), gazon séché

DÉCHETS «SECS»



Petits branchages et petites tailles -10 cm max-, fleurs et plantes fanées, écorces d'arbres, sciure de bois non traité, cendres froides, feuilles mortes, paille-foin

3 UTILISATIONS DU COMPOST

Après 1 an environ, lorsqu'on ne reconnaît plus les déchets et que le compost ressemble à de la terre, riche en éléments nutritifs, il est prêt à être utilisé.

Au potager, il s'utilise au printemps, quinze jours avant les semis ou entre les rangs de légumes en paillant par-dessus. A l'automne, il sera répandu en surface et incorporé légèrement à la griffe.

Dans les massifs fleuris, il est utilisé lors des plantations et pour l'entretien des massifs. Les rosiers l'apprécient particulièrement.

Pour le rempotage, le compost peut être tamisé puis mélangé. Nous conseillons 1/3 de compost et 2/3 de terre ou terreau.



Astuces

Réduire la taille des déchets (couper les pommes pourries en 4, broyer à la tondeuse les branches de diamètre 1,5 cm max.), incorporation de la viande possible 6 mois environ après le lancement du compostage.

Vos guides et maîtres composteur vous accompagnent gratuitement !

LE COMPOST, ÇA SE PARTAGE...

RÉDUIRE SES DÉCHETS ENTRE VOISINS

Le SICTOM Sud-Allier peut vous aider à organiser un site de compostage partagé dans un bourg, un hameau, un lotissement ou encore en pied d'immeuble.

Avant toute chose, parlez avec vos voisins pour savoir si quelques uns seraient intéressés. Si tel est le cas, vous pourrez ensuite nous contacter !

Un accompagnement personnalisé et gratuit

Vos ambassadeurs tri et prévention effectueront à vos côtés un diagnostic sur site (porte à porte, présence d'un espace adapté...)

Echanges, convivialité et compostage optimisé

pour s'assurer de la viabilité du projet. Si cette première étape est concluante, ils organiseront l'installation des composteurs et de la signalétique, la distribution de bio-seaux aux foyers volontaires, la formation des référents compostage et le suivi du site avec ces derniers via la plateforme Logiprox.



contact@sictom-sud-allier.fr
ou 04 70 45 51 67

Le référent compostage

Il s'agit d'une personne bénévole qui participe à la gestion d'un site de compostage partagé.

Il est présent lors du lancement du projet et contribue au bon fonctionnement du site grâce à la formation assurée par le SICTOM.

Il informe les utilisateurs, supervise le processus et tient un tableau de suivi. Il est le parfait relais entre les utilisateurs et la collectivité.

Une plateforme Internet dédiée, Logiprox, permet au référent de renseigner les étapes de la vie du site et de communiquer directement avec le SICTOM.

LOGIPROX - SICTOM Sud-Allier
Référént [Damien BEURRIER]

Menu site : J'ai effectué un transfert, Besoins de structuration, Ressources, Pédagogie, Actualités, Forum, Contact, Paramètres

Compostage partagé Imp. Charles Chanlon St Yorre
Pied d'immeuble

sur le territoire de : Communauté d'Agglomération Vichy Communauté (Saint Yorre)

Adresse : Impasse Charles Chanlon 03719 SAINT YORRE
Courriel au public : Oul
Autres : [Compartiment d'adresse](#)
E-mail du site : [13652021](#)
Date de démarrage : 2021 01
Nombre de contributeurs potentiels : 15
Nombre de contributeurs participants : 7
Taux de participation : 47%

Vie du site

Début	Nature de l'opération	Commentaire	Photo	Enregistré par	Gestion
21/12/2021	Autres	Vieilles brouettes nickelées	Fichier	Damien Beurrier (Admin)	

[Pesée des biodéchets](#)

[Retour aux pages](#)



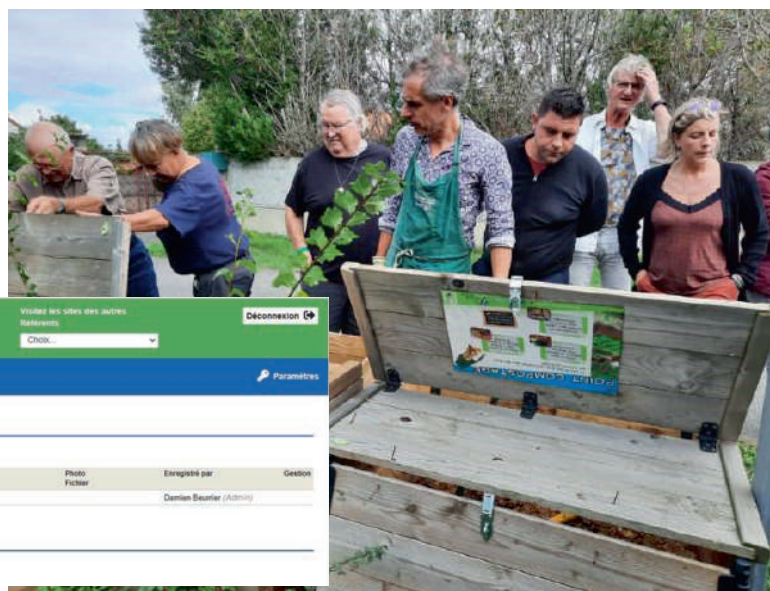
Compostage au jardin locatif d'Ussel d'Allier



Compostage partagé à Saint-Bonnet de Rochefort

16 RÉFÉRENTS DE SITE FORMÉS

En septembre 2022, le SICTOM a missionné Pierre FELTZ, maître composteur formateur, pour assurer deux sessions de formation à 16 volontaires. Ils sont désormais opérationnels pour suivre le processus de compostage et être nos relais sur le terrain.



DÉCOUVERTE DE NOS MÉTIERS

Le SICTOM poursuit sa série intitulée «à la découverte de nos métiers» avec son 3^{ème} épisode. Notre collectivité compte en effet bon nombre de métiers méconnus, voire insoupçonnés, c'est ainsi l'occasion de les mettre au jour et de constater que derrière la collecte se cachent des dizaines d'autres missions et plus de 120 agents !

Un métier de conviction et de passion dans lequel le contact et la polyvalence sont de mises au quotidien...

Nos ambassadeurs tri et prévention sillonnent les 149 communes adhérentes à votre rencontre, du lundi au vendredi, parfois le week-end et en soirée afin de sensibiliser un maximum d'usagers aux enjeux de la gestion des déchets.

Chacun d'entre eux est référent sur un périmètre défini et est ainsi un interlocuteur privilégié pour les communes, associations, établissements scolaires et usagers.

Un métier où la routine n'a pas sa place

En une semaine, ils peuvent enchaîner une saynète -avec personnages déguisés !- portant sur l'éco-consommation auprès d'écoliers, un rendez-vous avec des élus et agents techniques pour l'implantation d'un site de compostage, un suivi qualité de bacs jaunes, un atelier de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans un self au collège, une visite de l'unité de valorisation de Bayet avec un groupe et un stand de sensibilisation lors d'un événement local...

Vos ambassadeurs

CA Vichy Communauté : Damien BEURRIER
dbeurrier@sictom-sud-allier.fr

CC Bocage Bourbonnais et Pays de Lapalisse :
Emilie MAINAUD - elegros@sictom-sud-allier.fr

CC Entr'Allier Besbre et Loire : Aurélie GALLET
achaudagne@sictom-sud-allier.fr

CC Saint-Pourçain Sioule Limagne :
Karine COURTADON - kcourtadon@sictom-sud-allier.fr
Renfort : Inès BURGAT - iburgat@sictom-sud-allier.fr

Les ambassadeurs tri et prévention sont la voix du SICTOM sur le terrain pour sensibiliser, convaincre et accompagner les changements d'habitudes : indispensables pour la réussite des projets portés par la collectivité.



Lancement et suivi de projets autour de la réduction, du tri et de la valorisation des déchets tout au long de l'année, auprès de tous les publics

COLLECTE & TRAITEMENT

TOUS AU TRI !

EMBALLAGES ET PAPIERS UNIQUEMENT

Ce sont les deux catégories de déchets concernées par le tri. Les règles sont simples et identiques pour tous les habitants de l'Allier depuis mai 2019. Elles devraient l'être au niveau national d'ici fin 2022.

Les emballages en verre (bouteilles, bocaux, flacons et pots) sont à déposer dans les 700 colonnes à verre installées sur le territoire. Tous les autres emballages se jettent dans le bac jaune ou dans les colonnes de tri. On y dépose aussi tous les papiers (magazines, tracts, cahiers, courriers et enveloppes...).



Le geste de tri de l'usager est le premier maillon -indispensable- de la valorisation des emballages et papiers. Déposés dans les bacs/sacs jaunes et dans les colonnes de tri, ils sont ensuite collectés par les équipes du SICTOM, déchargés sur un quai de transfert à Bayet puis dirigés vers le centre de tri départemental, Allier Tri, basé à Chézy.



Tri-Astuces

Je n'imbrique pas les emballages

Si on imbrique des pots de yaourt les uns dans les autres ou si on met une cartonnnette dans une boîte de conserve, les machines automatisées du centre de tri ne reconnaîtront pas les emballages. Ils partiront alors en refus de tri et ne seront pas recyclés. Dommage !



Comment reconnaître un emballage ?

On l'achète plein, on le trie vide !

En vrac dans le bac

Inutile de mettre les emballages et papiers dans un sac, ils doivent être triés en vrac et bien vidés.

Cartons de pizza et burgers... Ils se trient ?

Oui, ils se trient mais doivent être vides.



Collectes en porte à porte (traditionnelles avec des ripeurs ou robotisées) et points tri avec des colonnes jaunes accessibles en permanence sur certaines communes

DU DÉCHET À UNE ÉNERGIE VERTE

UN OUTIL TOUJOURS PLUS PERFORMANT

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bayet produit de l'énergie verte à partir de déchets. Lucane (groupe Veolia) exploite cette unité pour le SICTOM Sud Allier depuis sa mise en service. Depuis 1982, l'UVE a évolué, anticipant la réglementation pour en faire un outil performant, tant au niveau de la valorisation que de son impact environnemental.

Une démarche qui s'est poursuivie ces dernières années

avec notamment une quadruple certification (ISO 9001, ISO 14 001, ISO 50 001 et OHSAS 18 001).

Aujourd'hui, elle fournit à l'industriel voisin, SECANIM, de la vapeur saturée, énergie indispensable à son fonctionnement quotidien.

L'usine génère également des mâchefers, utilisés en travaux publics, et des métaux. Au total, près de 97% des déchets entrants sont valorisés !

Valoriser les ordures ménagères

L'UVE permet l'incinération des déchets ménagers et des déchets industriels banals (DIB). Elle est, de plus, la seule unité du département équipée pour réceptionner et incinérer les déchets d'activités de soins.

La capacité initiale d'incinération de l'usine s'élève à 74 100 tonnes équivalent ordures ménagères par an. Elle est pour cela dotée de deux lignes d'incinération qui traitent jusqu'à 9 tonnes de déchets par heure. Les fours brûlent les déchets en auto-combustion 24h/24, tous les jours de l'année.

Un bel exemple d'économie circulaire

De l'incinération à la valorisation énergétique

Les fumées et les gaz issus de la combustion vont circuler dans les chaudières où s'opère l'échange de chaleur. L'incinération des déchets devient alors une source d'énergie. Pour ce faire, de l'eau est envoyée dans les chaudières.

Un procédé de traitement des fumées des plus innovants

Les solutions techniques retenues pour le traitement des fumées issues de la combustion allient technologies avancées et sûreté. Elles permettent de garantir des seuils d'émissions inférieurs à ceux des réglementations française et européenne.

Incinération, traitement des fumées, valorisation de l'énergie et valorisation des mâchefers, l'UVE de Bayet est une installation comptée parmi les plus performantes d'Europe.

Et demain ?

L'UVE prévoit la mise en service de nouveaux analyseurs de fumées permettant de mesurer le taux de mercure en continu (mesure réalisée de manière semestrielle jusqu'alors), en conformité par rapport aux nouvelles exigences du BREF 2023. Le BREF est une procédure européenne qui amène les industries à évaluer leurs technologies et à les faire évoluer vers les meilleurs procédés disponibles. L'incinération entre dans ce cadre. La mise à jour a lieu tous les dix ans. Elle permet de conserver un parc industriel de qualité, faisant appel aux techniques les plus récentes, jamais frappé d'obsolescence. Cette démarche d'amélioration continue est une garantie pour tous.

Par ailleurs, Lucane prévoit d'améliorer la performance énergétique de l'UVE grâce, notamment, à un projet agricole et un projet de chauffage des bâtiments du SICTOM.

Enfin, se pose d'ores et déjà la question de l'avenir de l'usine sur les prochaines années. Une étude lancée cette année devrait aboutir à plusieurs scénarii...



NOS DÉCHÈTERIES



Nos déchèteries ne sont plus seulement des lieux de dépôt. Désormais, elles s'inscrivent pleinement dans une démarche de réduction de notre production de déchets en devenant la première étape de réemploi pour de nombreux objets.

Initiée depuis fin 2013 avec la Recyclerie de Cusset sur 4 déchèteries du bassin de Vichy Communauté, la convention de partenariat a permis de récupérer 201 tonnes d'articles divers. Autant d'objets qui ont pu connaître une seconde vie plutôt qu'être incinérés ou enfouis.

Entre économie circulaire et solidaire et prolongation de la durée de vie de nos objets du quotidien, les espaces réemploi devraient se multiplier au sein de nos déchèteries.

FACILITER LE DON EN FAVORISANT L'INSERTION

A ce jour, les déchèteries de **Charmeil, Le Mayet de Montagne, Saint-Germain des Fossés et Saint-Yorre** sont dotées d'un local permettant à chacun de déposer des objets devenus inutiles mais qui peuvent encore servir à d'autres : de la vaisselle aux vélos, en passant par l'électroménager, le textile ou l'outillage par exemple. Régulièrement, les équipes de la Recyclerie collectent ces objets qui seront testés, nettoyés, réparés si besoin voire customisés pour certains. Ensuite, ils seront mis en vente dans l'un des deux magasins de la structure (12 chemin de la Perche à Cusset et 57 rue de Paris à Vichy).

L'association SIEL, exploitant la Recyclerie, vise l'insertion par l'activité économique de personnes en difficulté en assurant leur accompagnement vers l'emploi.

Généraliser les locaux réemploi

Cette première expérience positive sur le bassin vichyssois amène les élus du SICTOM à envisager de nouveaux partenariats avec les associations locales sur d'autres déchèteries. Un double objectif pour la collectivité : apporter une alternative clefs en main aux usagers pour qu'ils se débarrassent de leurs objets, en les sensibilisant à la réduction des déchets, tout en diminuant les tonnages collectés en déchèteries.



VERS LE RÉEMPLOI



Convention avec le Secours Populaire



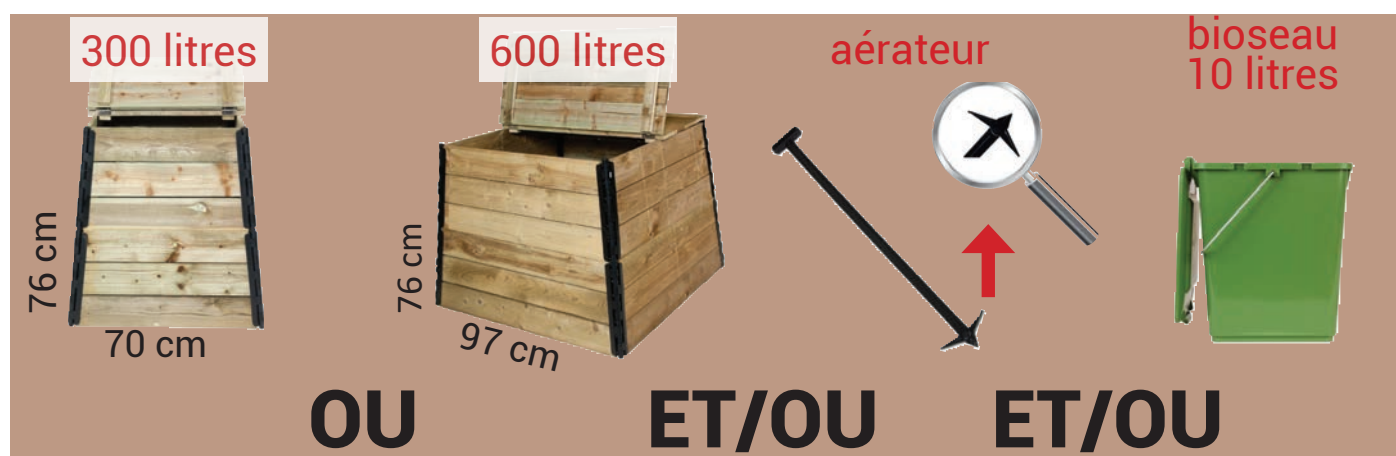
L'antenne de St Pourçain/Varennes du Secours Populaire a signé une convention avec le SICTOM afin de récupérer certains équipements dans les déchèteries de Bayet, Saint-Germain des Fossés et Varennes sur Allier.

Georges BRIGNON, bénévole à Varennes, réside non loin de la déchèterie et passe très régulièrement voir s'il peut récupérer quelques objets. Frigos, petits ou gros appareils électroménagers, radios, tondeuses, vélos, petits meubles, mais aussi rallonges électriques ou fauteuils roulants... ce sont des dizaines d'objets qui ont été récupérés en 1 an, uniquement à Varennes pour l'instant, pour être distribués aux foyers qui en ont besoin.

L'objectif de l'association pour 2023 est de se faire connaître dans les autres déchèteries et d'organiser des permanences régulières. Avis également aux bricoleurs qui seraient intéressés pour donner de leur temps afin de remettre en état les équipements : toute aide est la bienvenue !

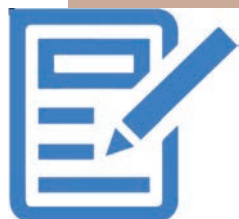
Contact : secourspopvarennes03@gmail.com ou 06 08 77 44 74

COMPOSITION DU KIT COMPOSTAGE



Photos non contractuelles. Selon les stocks disponibles, il se peut que vous n'ayez pas le choix du modèle de composteur. Les composteurs fournis seront en bois ou en plastique, selon les disponibilités des fournisseurs. Composteurs remis en kit. Facilement transportables dans une voiture (toutefois, certains modèles de 600L pèsent 35kg environ).

JE RÉSERVE MON KIT COMPOSTAGE



Les kits compostage sont mis à disposition gratuitement, sous conditions :

- * Habiter le territoire du SICTOM Sud-Allier
- * Ne réserver qu'un composteur par foyer
- * Aucune distribution ne sera effectuée sans réservation préalable



La réservation de votre kit compostage s'effectue **UNIQUEMENT** via un formulaire Internet, en ligne sur notre site : www.sictomsudallier.fr

>>> Choisissez le lieu de retrait (**uniquement au SICTOM Sud-Allier à BAYET, de janvier à avril 2023**) ainsi que le jour et le créneau horaire souhaité pour récupérer votre kit

>>> De nouveaux lieux de retrait, jours et créneaux horaires seront disponibles à partir de mai 2023



Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :
contact@sictom-sud-allier.fr ou 04 70 45 51 67

POUR VOS PRODUITS **CHIMIQUES USAGÉS** *DIRECTION LA DÉCHETTERIE*



DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



DÉCOUVREZ TOUTES LES DÉCHETTERIES SUR :
www.ecodds.com



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS